

ADÉ

Séance du 11 septembre 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 05/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Remboursement location scène mobile pour une manifestation - DE_023_2025

Monsieur le maire expose que pour les festivités de la fête locale du weekend du 1^{er} août 2025 le comité des fêtes d'Adé était à la recherche d'un scène mobile couverte.

Nous avons donc sollicité la commune de Juillan qui a proposé à la location, transport et installation compris, pour 1 000€ le weekend.

L'association a accepté cette offre mais la commune de Juillan ne traite que de mairie à mairie.

Il a donc été convenu que nous réglions cette location et que l'association du comité des fêtes d'Adé nous rembourse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de la part du comité des fêtes. Ce remboursement sera imputé à l'article 70878.

- autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

